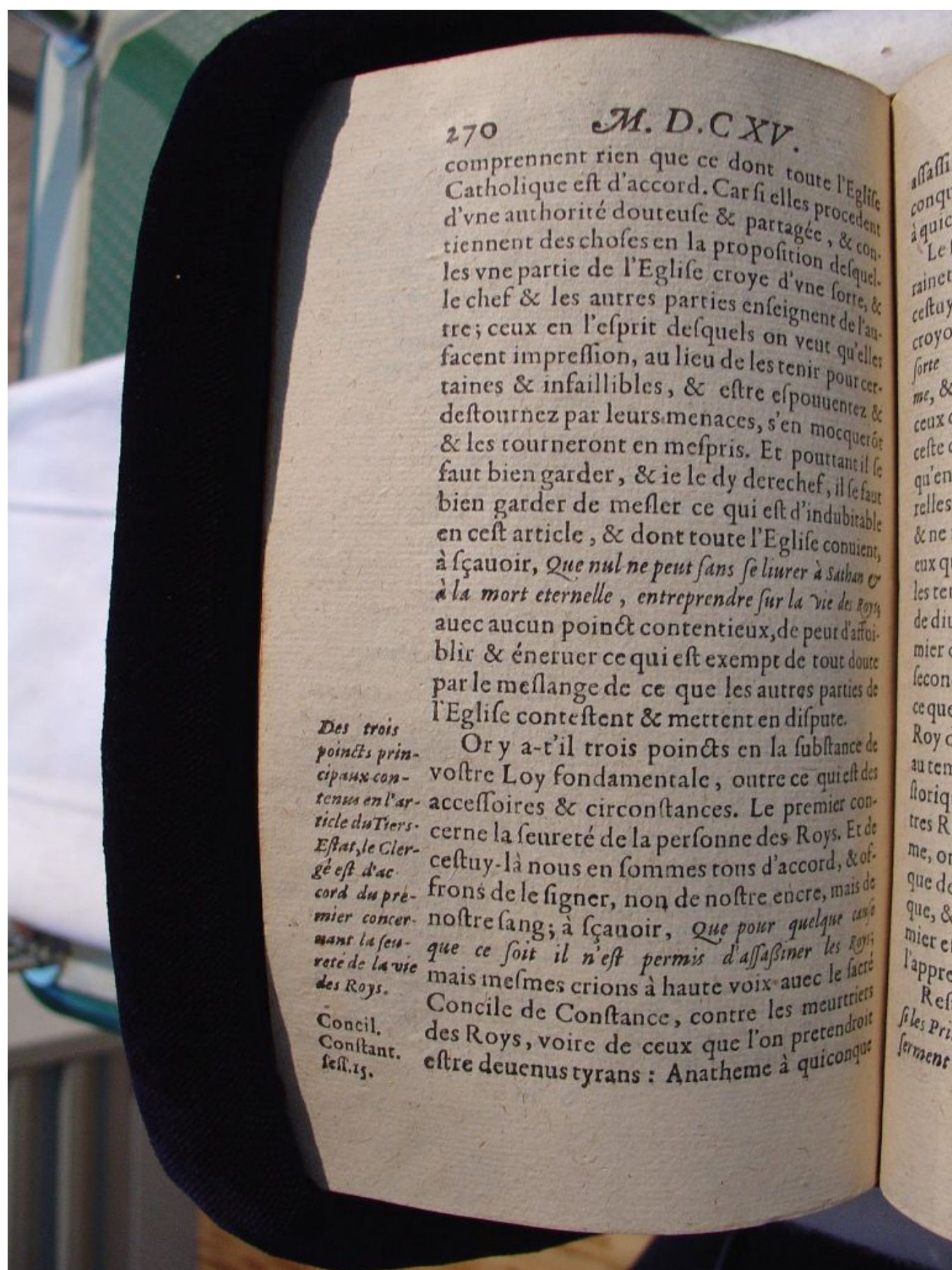
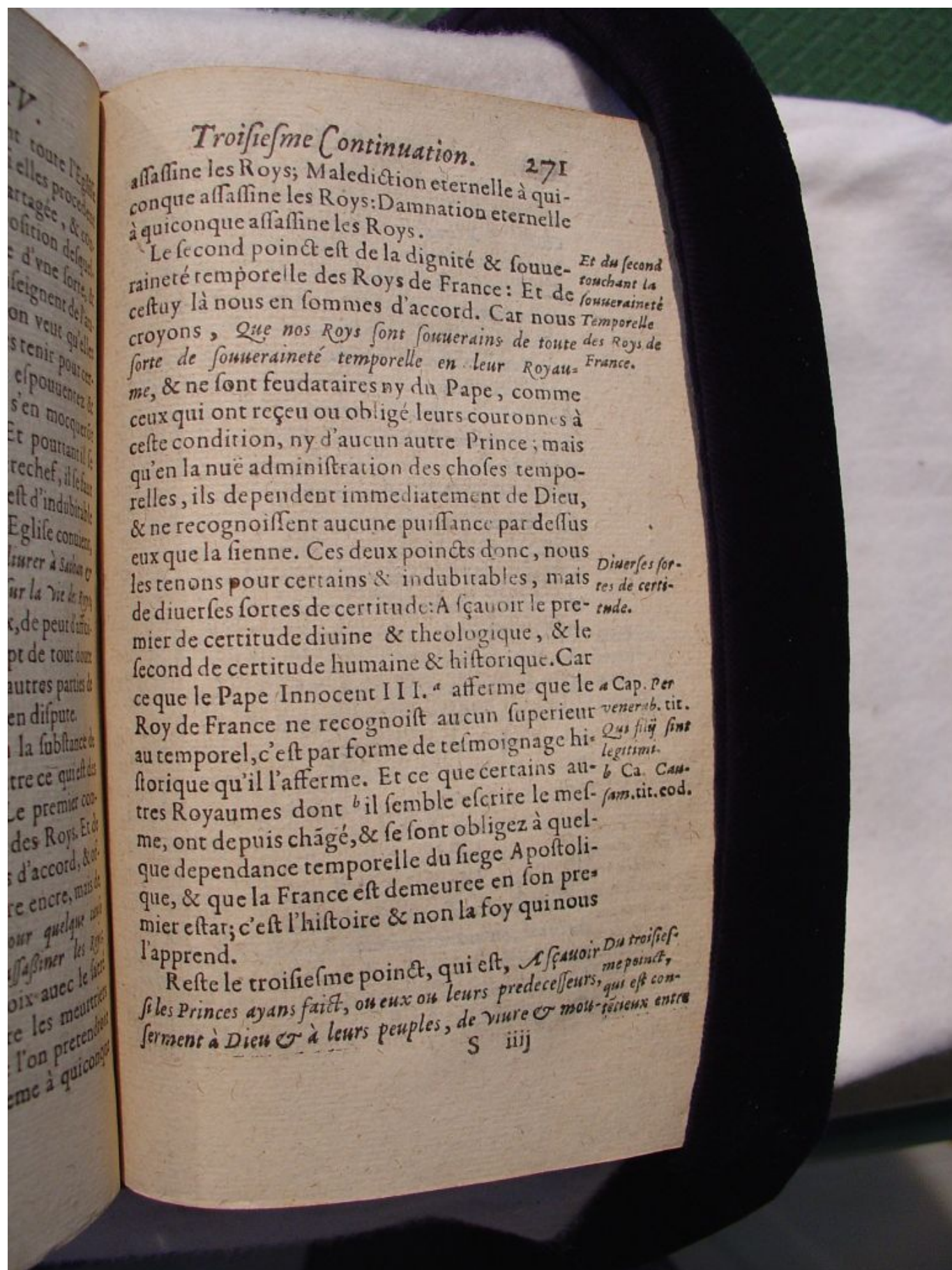


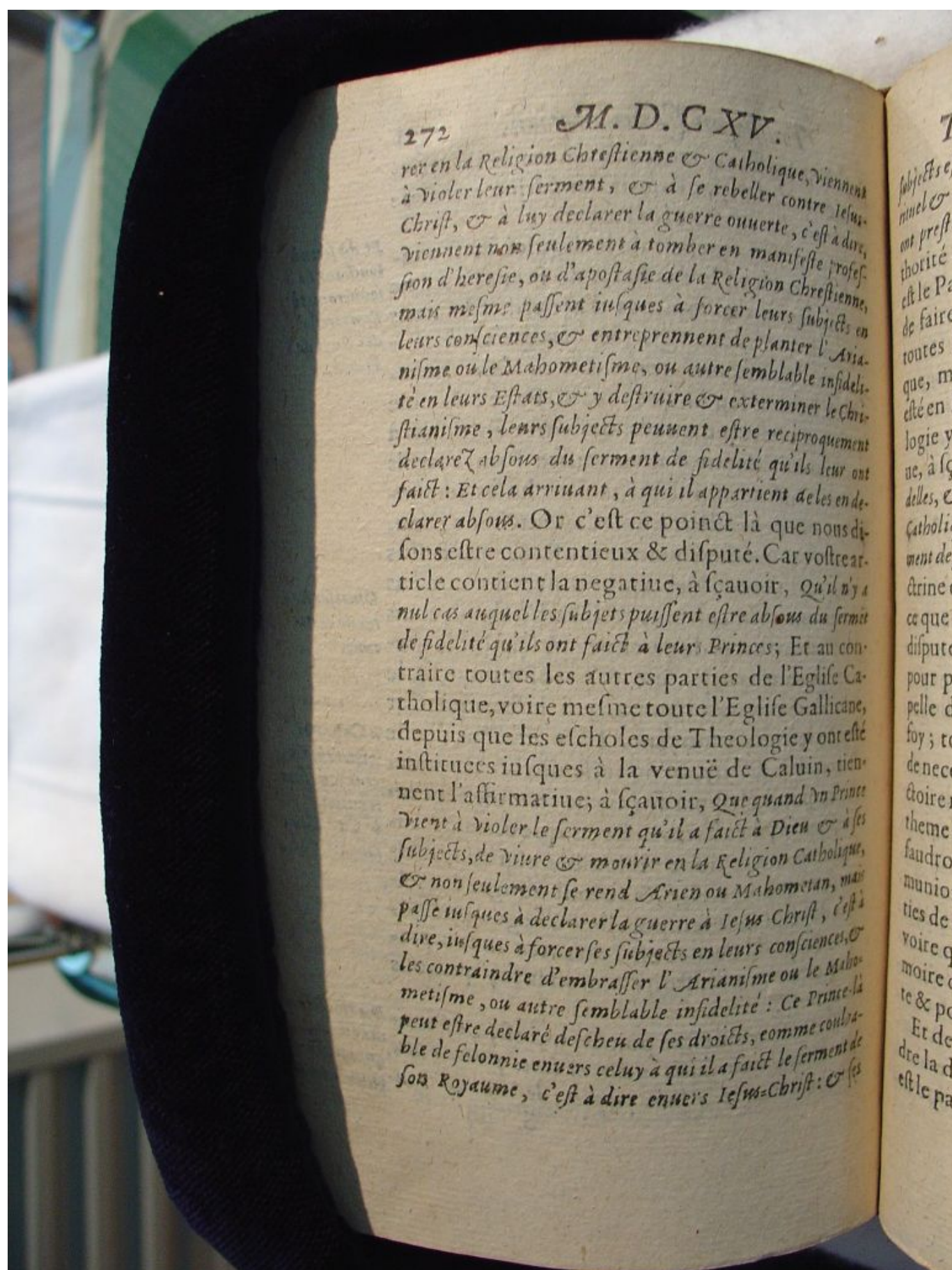
1615_270.jpg



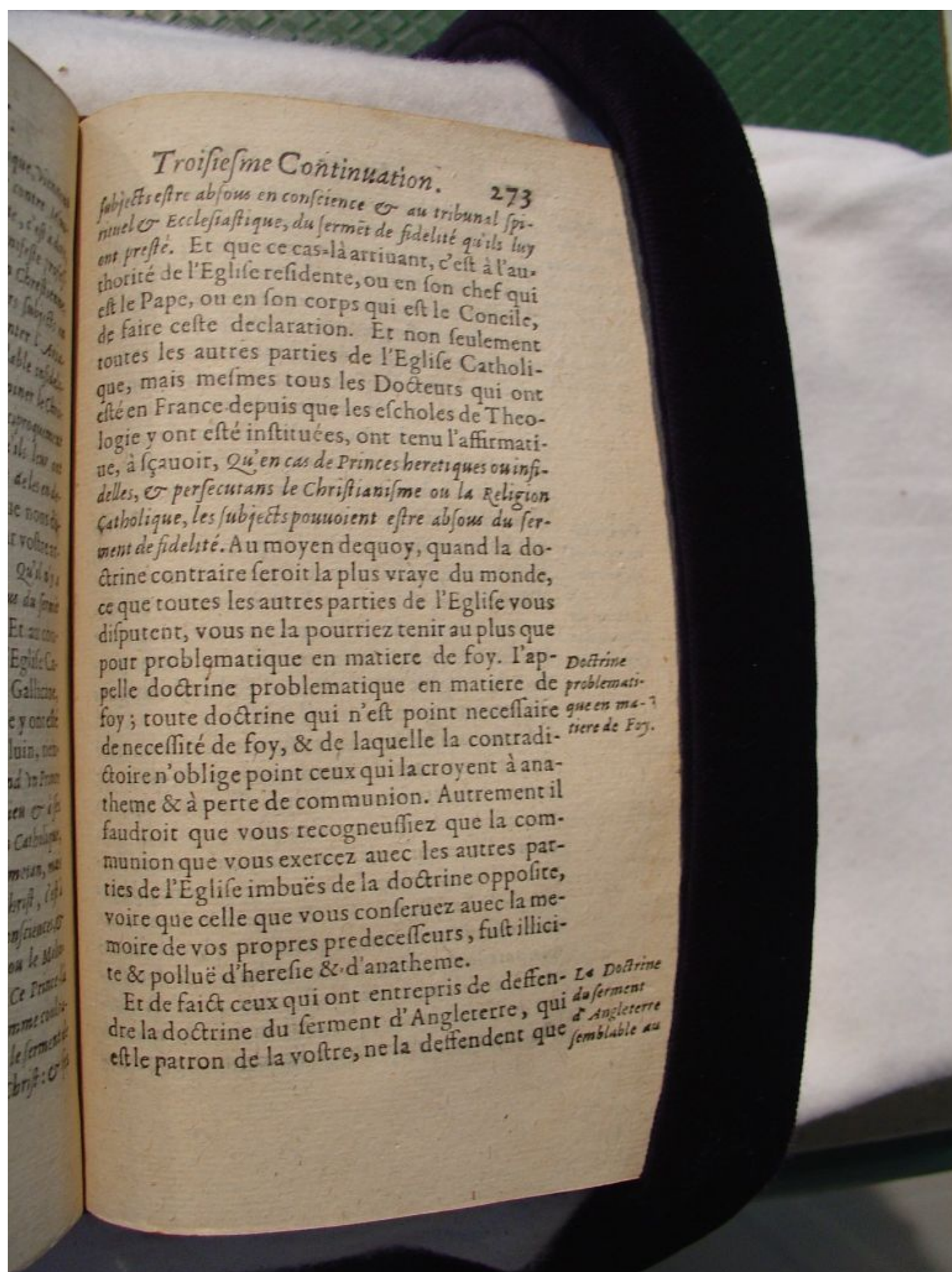
1615_271.jpg



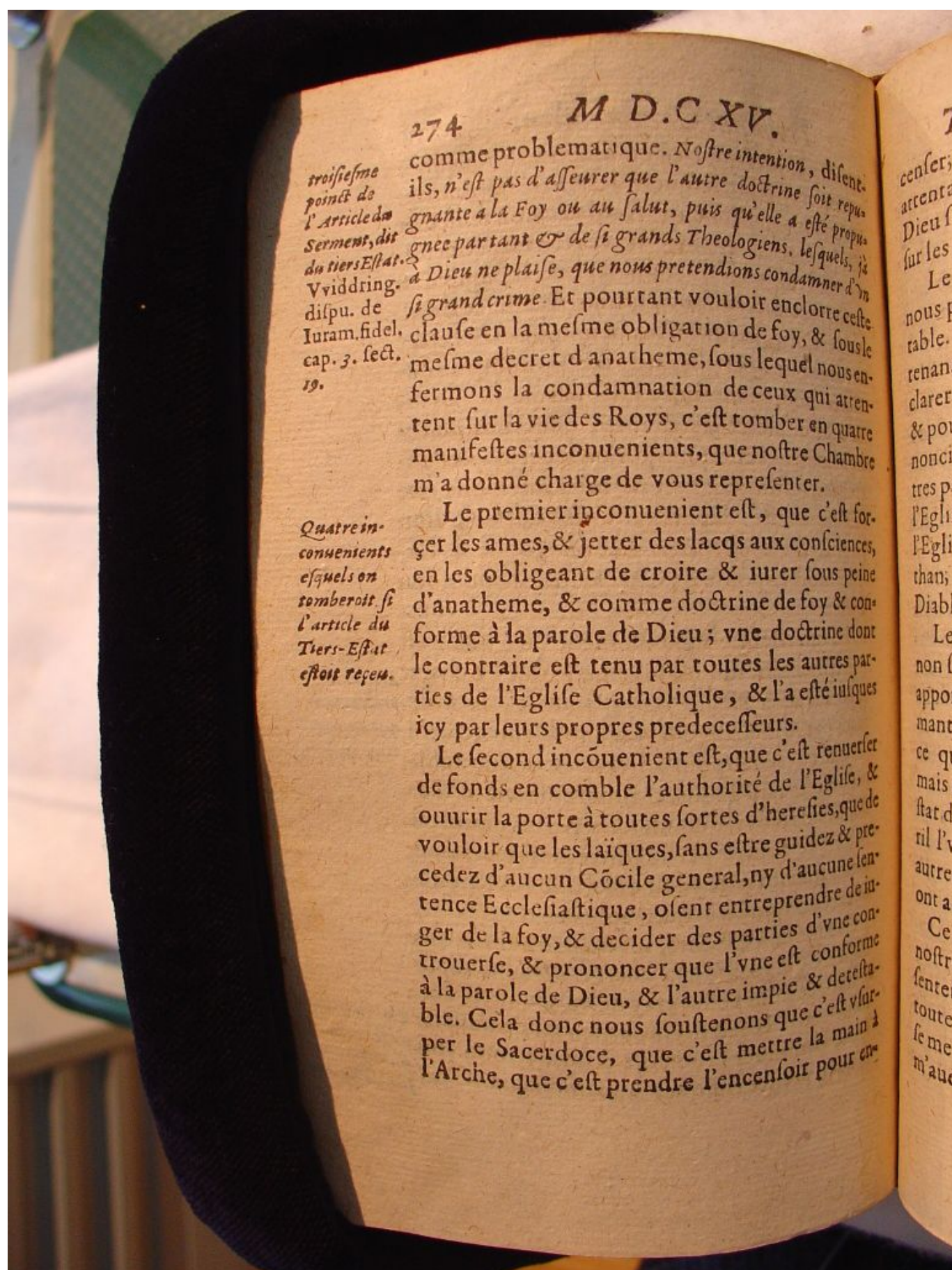
1615_272.jpg



1615_273.jpg



1615_274.jpg



1615_275.jpg

Troisiesme Continuation. 275

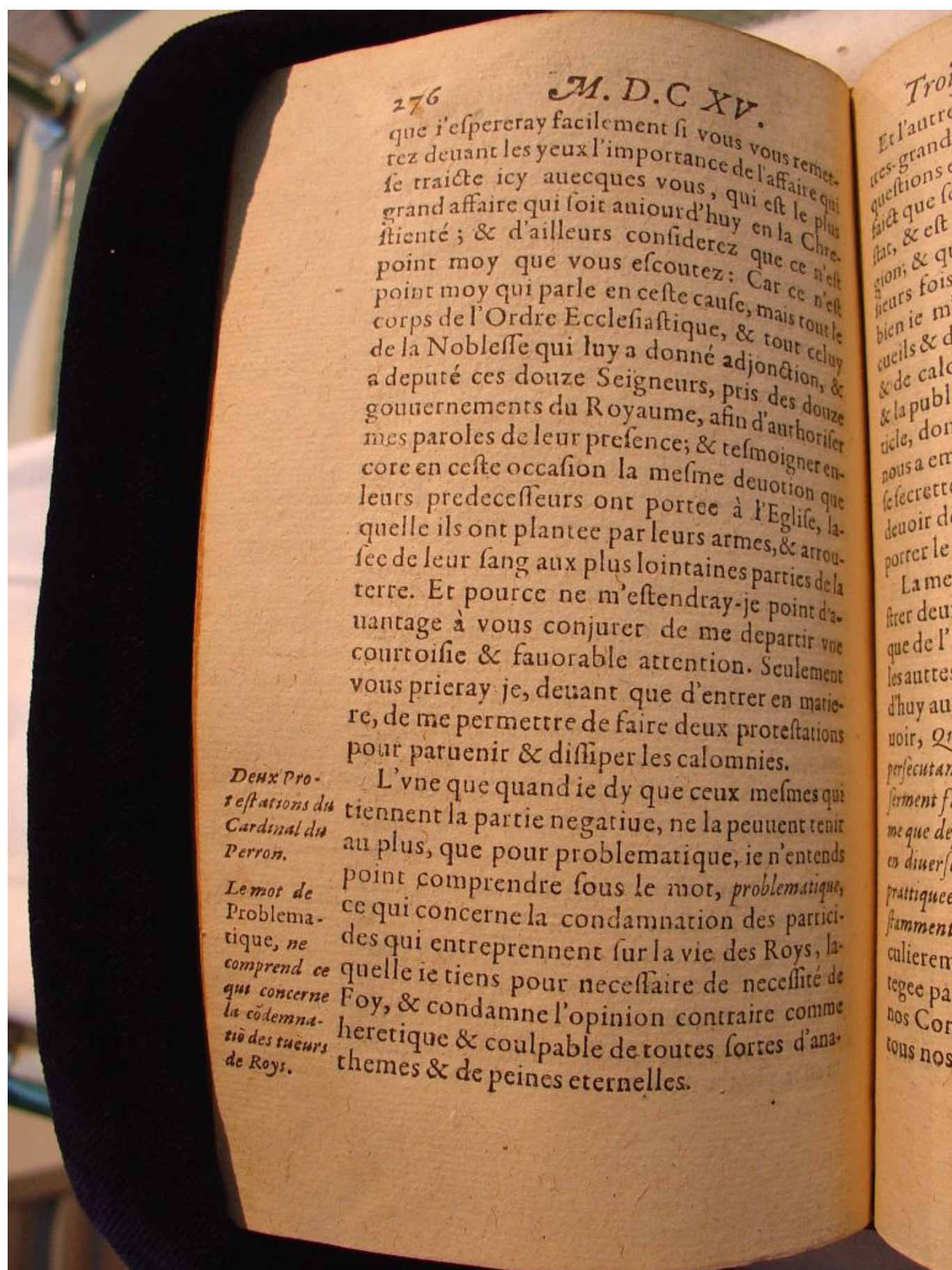
consentir; & bref que c'est commettre les mesmes attentats, pour lesquels les maledictions de Dieu sont anciennemēt tombées, non seulemēt sur les particuliers, mais sur les Roys mesmes.

Le troisieme inconuenient est, que c'est nous precipiter en vn schisme euidēt & inenueitable. Car tous les autres peuples Catholiques tenans ceste doctrine, nous ne pouuons la declarer pour contraire à la parole de Dieu, & pour impie & detestable, que nous ne renoncions à la communion du chef & des autres parties de l'Eglise; & ne confessions que l'Eglise a esté depuis tant de siecles, non l'Eglise de Dieu, mais la Synagogue de Sathan; non l'épouse de Christ, mais l'épouse du Diable.

Le quatrieme inconuenient est, que c'est non seulement rendre le remede que l'on veut apporter au peril des Roys, inutile, en infirmant par le meslange d'une chose contreditte, ce qui est tenu pour certain & indubitable; mais mesme qu'au lieu d'asseurer la vie & l'Estat de nos Roys, c'est mettre en plus grand peril l'un & l'autre par la suite des guerres, & autres discordes & malheurs que les schismes ont accoustumé d'attirer apres eux.

Ce sont là, Messieurs, les quatre poincts que nostre Compagnie m'a chargé de vous représenter, & dont j'essayeray de m'acquitter avec toute clarté & facilité, pourueu qu'il vous plaise me continuer la mesme audience que vous m'avez prestee iusques à maintenant. Chose

1615_276.jpg



1615_277.jpg

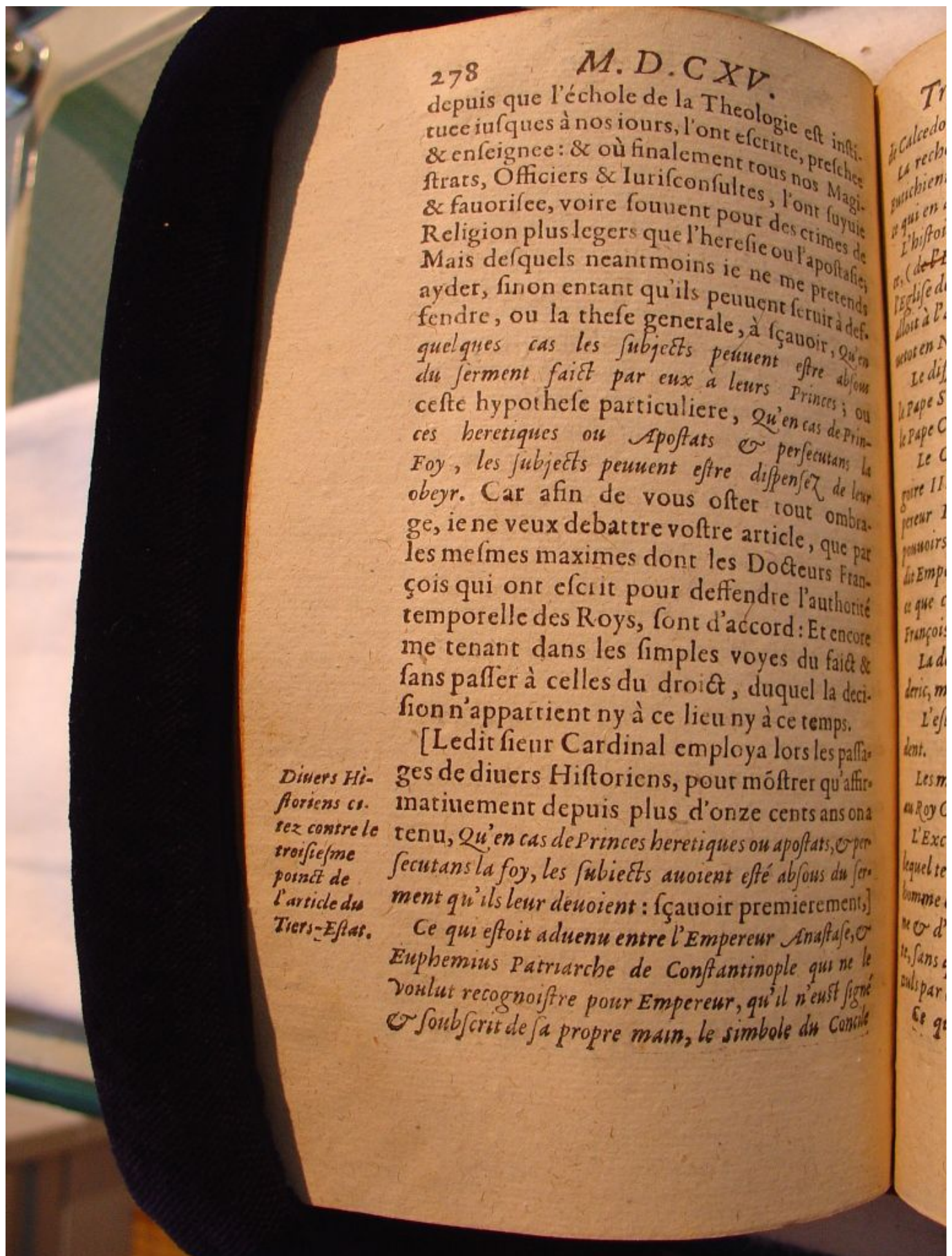
Troisième Continuation.

277

Et l'autre, que c'est contre mon gré & à mon tres-grand regret, que ie viens à traicter ces questions en vn temps où nostre Royaume ne faict que sortir des alterations & diuisions d'Estat, & est encore tout plein de celles de Religion; & que i'ay refusé ceste commission plusieurs fois, voire avec larmes, sçachant combien ie m'enbarquois en vne mer pleine d'écueils & de perils, & à combien de mesdisances & de calomnies ie m'exposois. Mais le bruiet & la publication des exemplaires de vostre article, dont la renommee vole desjà par tout, nous a empeschez de pouuoir plus tenir la chose secrette: Et la playe estant descouuerte, le deuoir de nos charges nous a obligez d'y apporter le remede.

La methode que i'observeray, sera de monstrer deux choses par l'histoire, & par la pratique de l'Eglise: L'une que non seulemēt toutes les autres parties de l'Eglise, qui sont auourd'huy au monde, tiennent l'affirmatiue; à sçauoir, *Qu'en cas de Princes heretiques ou apostats, & persecutants la foy, les subiects peuuent estre absous du serment faict à eux ou à leurs predecesseurs; mais mesme que depuis onze cents ans, il n'y a eu siecle auquel en diuerses nations ceste doctrine n'ayt esté creüe & pratquee.* Et l'autre, *Que ceste doctrine a esté constamment tenue en France, où nos Roys, & particulièrement ceux de la derniere race, l'ont protegee par leur autorité & par leurs armes; où nos Conciles l'ont appuyee & maintenüe; où tous nos Euesques & Docteurs Scholastiques,*

1615_278.jpg



1615_279.jpg

Troisiesme Continuation.

279

de Calcedoine.

La recherche dudict Empereur Anastase en l'heresie Eutichienne: comme le Pape Simmachus luy resista, & ce qui en aduint.

L'histoire de Clothaire premier du nom, Roy de France, (de l'Empereur ~~Iustinian~~) qui tua l'an 536. dans l'Eglise de Soissons le iour du Vendredy saint, lors qu'on alloit à l'adoration de la Croix, Gautier Seigneur d'Uetot en Normandie.

Le different entre l'Empereur Iustinian second, & le Pape Sergius: Celluy de l'Empereur Philippicus avec le Pape Constantin premier.

Le Concile des Euesques d'Occident que le Pape Gregoire II. assemblea à Rome, auquel il despoilla l'Empereur Leon Isaurique de tous les droicts, tributs & pouvoirs Imperiaux qu'il auoit en Italie, pource que le dit Empereur estoit tombé en l'heresie des Iconoclastes: ce que ce Pape fit avec l'intelligence & assistance des François.

La destitution que les François feirent du Roy Childeric, mettant Pepin en son lieu.

L'eslection de Charlemagne en Empereur d'Occident.

Les menaces que fit Fouques Archeuesque de Reims au Roy Charles le Simple.

L'excommunication de Philippes I. Roy de France, lequel tenoit à la veue de son Royaume, la femme d'un homme encor viuant, au liect Royal, & en tiltre de Reine & d'epouse, au lieu de la sienne aussi encores viuant, sans que les mariages precedents eussent esté declarez vuls par l'Eglise, qui estoit vn crime meslé d'heresie.

Ce que le Pape Gregoire 7. fit contre l'Empereur

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan